



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Certificat n°200-INSP

Bruxelles : 126, b^e12 – Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 2 – Parc Initialis - rue Descartes – 7000 Mons
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 06 532 15 51 Fax : 06 532 15 77
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibc@skynet.be

CONFIDENTIEL

N° 2066

N° de rapport 2209110203 Rapport d'inspection - Installation électrique BT / TBT existante

Concerne : 2^e étage

Demandeur : 112 NAS Ercan

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Henri Brantsstraat, 57 à 1830 Melle

Date de visite 02/11/09 Date d'émission : 02/11/2009 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 avec emploi des dérogations de l'art. 271 bis de l'art. 278
Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input type="checkbox"/> ... <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : 25A Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 40
--	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	X		
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 200 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 120 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI- **04**; CIB-E-MET- **26**; CIB-E-TEC- **13**; CIB-E-MUL **22**

Manquements / Notes :

Conclusion :

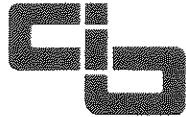
- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme ayant la remise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB, **CIB-BIC**

CONTROLES AGREES
JEAN PATSANTZIS
• 0675 / 05 10 81

Nom et visa du demandeur pour réception :

Ce rapport comporte un verso et 1 annexe(s)



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Certificat n°200-INSP

C I B

CONFIDENTIEL

Bruxelles : 126, b^e12 – Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 2 – Parc Initialis - rue Descartes - 7000 Mons
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 06 532 15 51 Fax : 06 532 15 77
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibc@skynet.be

N° 2067

N° de rapport : 2209110209 Rapport d'inspection - Installation électrique BT / TBT existante

Concerne : 1er étage

Demandeur : M2 NAS Ercan

Personne sur place : ✓ code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Henri Brrouwstraat, 57 à 1830 Nivelles

Date de visite : 02/11/09 Date d'émission : 02/11/2009 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 avec emploi des dérogations de l'art. 271 bis de l'art. 278
Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input type="checkbox"/> ...	Protection générale du branchement : <u>25 A</u>
<input type="checkbox"/> 3N400 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input type="checkbox"/> 1N400V	Nombre de tableaux : <u>2</u> nombre de circuits terminaux : <u>no</u>

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			
Etat du matériel électrique installé	<u>X</u>		
Mesures de protection contre les contacts directs		<u>X</u>	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<u>X</u>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<u>X</u>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<u>X</u>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<u>X</u>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>no</u> MΩ		<u>X</u>	
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>no</u> Ω	<u>X</u>		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI-04; CIB-E-MET-26; CIB-E-TEC-23; CIB-E-MUL-02
Mauvaisments / Notes :

.....

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :

Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

CIB-BIC
Nom et visa du demandeur :
Pour CIB-BIC
CONTROLES AGREEES
JEAN PATSANTZIS
0475 / 66 40 61

Nom et visa du demandeur pour réception :